



# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

*La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.*

**Numéro :**

CF-2019-20R1

**Date d'entrée en vigueur :**

14 juin 2019

**ATA :**

25

**Certificat de type :**

A-131

**Sujet :**

Panneau de décompression – Porte du poste de pilotage – Panneau supérieur

**Révision :**

Remplace la CN CF-2019-20, émise le 14 mai 2019

**Applicabilité :**

Les avions de Bombardier Inc. modèle CL-600-2C10, CL-600-2D15, CL-600-2D24 et CL-600-2E25 portant tous les numéros de série.

**Conformité :**

Dans les 30 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

**Contexte :**

Il a été découvert que les plaques de protection de rebord de la porte du poste de pilotage ont été incorrectement installées des deux côtés du panneau de décompression supérieur sur la porte du poste de pilotage. Les plaques de protection de rebord installées dans le mauvais sens pourraient empêcher le panneau de décompression de s'ouvrir.

Cette situation, si elle n'est pas corrigée, empêchera le panneau de décompression supérieur de la porte du poste de pilotage de s'ouvrir en cas de décompression rapide. L'impossibilité de libérer la pression dans le poste de pilotage pourrait compromettre l'intégrité structurale de la cloison entre le poste de pilotage et le compartiment passagers.

La présente CN rend obligatoire l'incorporation d'une tâche fonctionnelle dans le calendrier d'entretien de l'avion. Cette tâche confirmera le libre mouvement du panneau de décompression sur la porte du poste de pilotage.

La révision 1 de la présente CN est introduite pour corriger le numéro de révision du manuel des exigences de maintenance (MEM) qui figure à la section des mesures correctives ci-dessous.

**Mesures correctives :**

Modifier le calendrier d'entretien approuvé par Transports Canada en incorporant le numéro de tâche 251700-202 - Vérification fonctionnelle des loquets de décompression de la porte du poste de pilotage, tel que détaillé dans le MEM, partie 1, révision 18, en date du 25 juillet 2018. Toute révision ultérieure de cette tâche approuvée par Transports Canada satisfait également aux exigences de la présente CN.

**Autorisation :**

Pour le ministre des Transports,  
Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 31 mai 2019

**Contact :**

Craig McAllister, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [AD-CN@tc.gc.ca](mailto:AD-CN@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.